



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves,

Pour accompagner la reprise annoncée à partir du 02 juin, le ministère de l'Éducation Nationale a publié des protocoles sanitaires destinés à sécuriser le retour des élèves.

Comme précisé dans le discours du 1^{er} ministre, les élèves sont invités à revenir au lycée pour suivre des cours en présentiel sur la base du volontariat des familles. L'objet de cette note est de synthétiser les différents éléments des protocoles sanitaires et vous proposer une organisation sécurisée pour cette reprise.

- 1) Rentrée des élèves le 2 juin pour les groupes 1 (ceux de l'emploi du temps) et le 9 juin pour le groupe 2

- 2) Organisation générale : Les transports scolaires fonctionneront avec les circuits et les horaires habituels. Le respect des règles de distanciation dans les véhicules est de nature à réduire de moitié la capacité des véhicules. Les élèves devront anticiper les situations de saturation des transports. La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son lycée et suit un enseignement à distance. Les cours seront forcément réaménagés puisqu'une majorité de professeurs ne sera plus en capacité de proposer un enseignement à distance en temps réel du fait de leur présence au lycée. Les cours en distanciel seront assurés par d'autres enseignants, pas forcément ceux de la classe. Ils prépareront les jeunes à la rentrée 2020 par de la remise à niveau, l'appropriation de nouvelles méthodes de travail individuel, ...

La reprise des élèves en présentiel au lycée s'effectuera de la façon suivante:

Accueil en demi-classe par semaine entière en alternance sur la base des groupes 1 et 2 déjà existants :

- *Semaine du 02 au 06 juin, groupe 1*
- *Semaine du 08 au 13 juin, groupe 2*
- *Semaine du 15 au 20 juin, groupe 1*
- *Semaine de 22 au 27 juin, groupe 2*

Chaque classe se verra attribuer une salle unique pour toute la durée de cette période selon le tableau ci-joint.

Les salles sont préparées pour répondre au protocole sanitaire. Un élève par table, en quinconce, salle aérée, ventilée et nettoyage par demi-journée. Les élèves garderont la même place tout au long de la période pour respecter les règles de distanciation.

Il ne sera pas possible de changer de salle en cours de journée. Ce sont les enseignants qui tournent d'une salle à l'autre.



Lors du 1^{er} cours pour chacun des deux groupes, l'enseignant en charge de la classe rappellera aux élèves les règles de base du protocole sanitaire, lavage des mains, utilisation du gel, distanciation, utilisation du masque, toux et éternuements ...

Cas particulier :

1. Langues vivantes. Les EDT en langue seront réaménagés puisque les élèves ne doivent pas quitter leur salle. En anglais, les professeurs de la barrette se rendront vers les salles attribuées à ces classes et les prennent en charge. Ils peuvent être ponctuellement, deux dans la même salle.

En allemand, espagnol, chinois, japonais et en section européenne, les barrettes sont plus larges. L'enseignant naviguera d'une salle à l'autre pour donner des consignes aux élèves qui seront en partiellement en auto-surveillance, la vie scolaire assurant la surveillance.

2. Spécialités de 1^{er}. L'organisation est un peu la même qu'en langues. Les enseignants ayant en charge un groupe de spécialité se répartiront, à leur convenance, les classes en respectant la salle attribuée, à plusieurs en co-enseignement s'il le faut ou sur une partie de l'heure de cours.

3. Les laboratoires de PC, SVT, SI, NSI, Art plastiques et autres salles informatiques ne seront pas utilisés. Les élèves restent dans la salle attribuée

4. En EPS, les élèves restent dans la salle attribuée. C'est le professeur qui les rejoindra et assurera un enseignement théorique sans possibilité de rejoindre un plateau sportif où nous n'avons aucune garantie d'un nettoyage régulier conforme au protocole sanitaire.

5. Les consignes ci-dessus sont valables pour les élèves de stmg et de st2s où chacune des classes technologiques à une salle attribuée et où c'est l'enseignant qui se déplace.

6. En cas d'absence d'un enseignant, le groupe d'élèves reste dans sa salle en auto-surveillance (ou peut quitter l'établissement s'il n'y a plus de cours après en fonction de l'autorisation donnée ou pas par les familles). La vie scolaire assurera la surveillance.

7. Les ateliers sciences-po, médecine, maths en jeans, classes prépa, jeux vidéos.. sont suspendus dans la mesure où la salle de regroupement ne pourra pas être nettoyée dans les délais impartis et les élèves trop dispersés.

8. Post bac, classe prépa, DCG et BTS, les équipes s'organisent, si le besoin de réunir les étudiants se ressent, en s'assurant du respect des barrières sanitaires de base (distanciel, moins de 15 étudiants par salle, lavage régulier des mains...). Les cours peuvent être repensés pour que le groupe présent et le groupe en distanciel aient accès aux mêmes informations. Dans le cas où il n'y a pas de groupes et peu de déperdition (CPGE), on vous laisse imaginer une organisation permettant d'accueillir plus de 15 étudiants.

9. Recréations. La structure des EDT étant inchangée, le rythme des pauses et des récréations sont maintenus. Les élèves devront respecter le fléchage à sens unique qui permettra de circuler dans



l'établissement et selon les règles de distanciation habituelles. Un élève qui ne respecterait pas ces consignes se verra signifier son exclusion immédiate du lycée sans possibilité de retour dans l'établissement. Chaque adulte du lycée contribuera à ce que les jeunes respectent ces règles sanitaires et en particulier la distance de 1m avec ses camarades.

10. Les parents seront autorisés à entrer dans le lycée uniquement sur rendez-vous.

Consignes:

Pour que cette reprise puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles, nous avons besoin du concours des parents d'élèves pour qu'ils soient nos relais auprès de leurs enfants afin de rappeler les consignes sanitaires :

Prendre sa température avant le départ vers le lycée. Les symptômes évocateurs sont désormais bien connus : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre. Ne pas envoyer son enfant au lycée en cas de doute (symptômes, température supérieure à 37.8 ° C), solliciter un avis médical.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves comme pour les étudiants. Merci de vérifier que votre enfant emporte avec lui un masque. Dans une salle aérée et ventilée, dès lors que les règles de distanciation sont respectées, le masque peut provisoirement être enlevé si le professeur estime que les conditions sanitaires sont remplies.

Dans le lycée, un fléchage entrée-sortie au portail, dans les coursives, au restaurant scolaire ou à la cafétéria devrait fluidifier les mouvements d'élèves en respectant les règles de distanciation et éviter les croisements d'élèves..

Chaque salle sera équipée d'un flacon de gel hydro-alcoolique à utiliser en entrant dans la salle

L'établissement va faire installer avant le 2 juin des pédiluves imprégnés de liquide désinfectant. Ils seront disposés à chaque entrée stratégique de l'établissement, personnels comme élèves.

Nous avons également commandé 5 distributeurs à pied de gels hydro-alcoolique (vie scolaire, restaurant, salle des professeurs,.....) et réactivé certains points d'eau qui seront tous équipés en savon et/ou gel

Maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Cette distanciation sera appliquée dans tous les espaces de l'établissement, salles de classe comprises.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il constituera pour tous un impératif catégorique (eau et savon dans les toilettes, solution hydro-alcoolique à l'accueil, dans les salles de classe, au réfectoire, dans les espaces dédiés aux réunions). Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.



Le lavage des mains sera réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges de manuels, calculette, matériel de labo, ordinateurs, etc., doivent être proscrits ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels :

Nettoyage simple ou habituel avant la reprise en appliquant les protocoles de nettoyage définis dans le vadémécum

Nettoyage approfondi, après la reprise, par application des règles rappelées dans le vadémécum

[En cas d'infection par le COVID-19 ou d'émergence de symptômes au lycée](#)

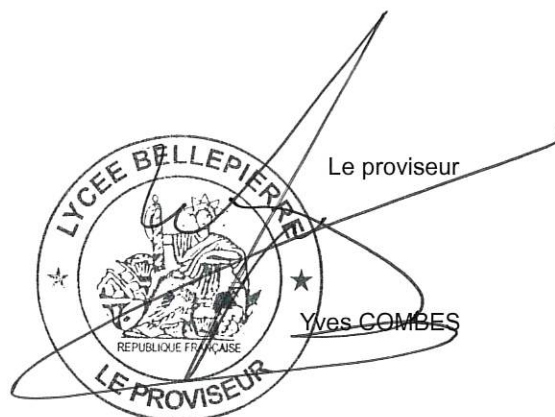
Symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc... :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Lorsque l'enfant est remis à ses parents, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale. Un signalement sera effectué aux services du rectorat.

Je vous remercie pour votre écoute et souhaite à vos enfants la meilleure reprise possible dont l'objectif premier est de les préparer à une nouvelle année scolaire qui sera, je l'espère, un peu plus sereine que celle-ci.

Le Proviseur



Le proviseur
Yves COMBES